

LE RÉSEAU

LE BULLETIN DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION ET DES FÉDÉRATIONS MEMBRES

Logement et itinérance : **l'affaire de tous!**

*Parler d'itinérance nous oblige à jeter
un regard sur l'ensemble du système*

*L'accès au logement : point
d'ancrage de toute politique sociale*

*Un projet novateur pour l'Équipe
itinérance de Trois-Rivières*



533, rue Ontario Est, bureau 206
Montréal (Québec) H2L 1N8

514 846-0163 / 1-866-846-0163
info@rqoh.com
www.rqoh.com

Le RQOH, c'est 8 fédérations régionales et plus de 600 organismes sans but lucratif d'habitation autonomes et indépendants des gouvernements. Sur l'ensemble du territoire québécois, ils gèrent près de 23 000 logements.

Ensemble, nous formons un réseau solidaire dont la vocation première est d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement.

Fédération de Laval, Laurentides et Lanaudière des OSBL d'habitation (FLOH)

260A, boulevard Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 6K7
450 662-6950 / 1-888-662-0399

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)

1650, rue St-Timothée, bureau 105
Montréal (Québec) H2L 3P1
514 527-6668

Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI)

15, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C1
418 867-5178

Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie (FROHM)

311, rue McLeod
Châteauguay (Québec) J6J 2H8
450 201-0786

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec (FROHMCQ)

1160, Terrasse Turcotte
Trois-Rivières (Québec) G7N 1P9
819 697-3004

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC)

2010, Sir-Mathias-Tellier
Québec (Québec) G1J 1G5
418 614-2495 / 1-877-499-9656

Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord (FROH-SLSJCCCN)

6250, rue Notre-Dame
Jonquières (Québec) G7X 5S2
418 678-1418

Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais (ROHSCO)

28, rue Caron
Gatineau (Québec) J8Y 1Y7
819 205-3485



LE RÉSEAU est envoyé à raison de plus de 3 800 exemplaires aux administrateurs et aux directions des OSBL d'habitation du Québec •

Éditeur: Réseau québécois des OSBL d'habitation • **Directeur général:** François Vermette • **Coordination, relecture et graphisme:** Amélie Asselin Brodeur et Émilie Roy • **Photos et images:** François Vermette (p.1), Soupe populaire du Hull (p.11), Freepik et stock.xchng • **Collaborateurs:** Bécotte, Martin • Bilodeau, Nancy • Blackburn, Luc • Campeau, Bernard • Clermont, Mélanie • Collin, Annie • Dumont, Johanne • Fontaine, Laurence • Gagnon, Guy • Laurin, Claudine • Leduc, Isabelle • Rey-Lescure, Geneviève • Simard, Michel • Vermette, François

LE RÉSEAU est publié 4 fois par année. Les opinions émises dans les articles n'engagent que les auteurs. Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et seulement dans le but d'alléger le texte • **Distribution:** Numéro de convention de poste-publication 41027522



Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières

Cert no. SGSMA-COC-004824
www.fsc.org
©1996 Forest Stewardship Council

CHRONIQUES

4 Le mot du directeur

Le permanent du temporaire et vice versa

6 Le mot de la présidente

D'abord et avant tout, le logement

19 Votre mutuelle

L'assignation temporaire : un outil indispensable!

21 Vos assurances

Parlez avec... assurance



DOSSIER : ITINÉRANCE

8 L'accès au logement : point d'ancrage de toute politique sociale

9 Parler d'itinérance nous oblige à jeter un regard sur l'ensemble du système

11 L'itinérance : un phénomène qui nous interpelle!

12 Réseaux communautaire et public : s'unir pour mieux soutenir

13 Briser les préjugés – L'histoire de *Raisin*

15 L'itinérance à l'ombre du DIX-30

16 Un portrait régional plutôt que territorial pour la FROH & Des projets inspirants sur le territoire de la FLOH

17 Un projet novateur pour l'Équipe itinérance de Trois-Rivières

Le Placement à rendement social

est une valeur sûre et garantie.

L'argent investi sert à financer votre OSBL d'habitation.

Le choix de Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



Le permanent du temporaire et vice versa

Dans notre dernier numéro, nous dénonçons un changement de cap de la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant l'admissibilité des projets au volet III du programme AccèsLogis. Vous vous souviendrez peut-être que nous étions particulièrement préoccupés par la nouvelle interprétation des règles qui était proposée et qui venait grandement limiter les possibilités de faire du logement permanent.



François Vermette
Directeur général
Réseau québécois
des OSBL d'habitation



Après des échanges de courriels, des lettres et une rencontre avec le PDG de la SHQ, nous pouvons maintenant dire que, à ce sujet, les choses se sont éclaircies et que le logement permanent avait, a, et aura toujours sa place dans le volet III. Les garanties que nous avons reçues en ce sens closent, en partie, ce dossier.

Mais cette interprétation, qu'on nous dit maintenant erronée, nous n'avons pas été les seuls à la faire. En effet, la Ville de Gatineau pose toujours la question suivante aux groupes promoteurs :

« **Selon le programme AccèsLogis, les logements pour itinérants sont des logements temporaires**, visant une transition vers la réinsertion socioéconomique. Pourquoi avez-vous choisi dans la DAF des logements permanents (réguliers) pour les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance ? »

Le formulaire de Gatineau devrait être modifié prochainement en espérant que nous n'entendrons plus parler de cette histoire.

Au Réseau québécois des OSBL d'habitation, nous avons fait le choix de favoriser en priorité la formule du logement permanent, et ce, tout particulièrement pour les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.



Alors que, depuis ses débuts, nous avons recensé 130 projets de volet III dans AccèsLogis, dont 68 de logements permanents et 62 de logements temporaires, il est difficile de ne pas se questionner sur l'affirmation selon laquelle seulement « quelques projets de logements temporaires pourront être examinés ».

Alors que, depuis ses débuts, nous avons recensé 130 projets de volet III dans AccèsLogis, dont 68 de logements permanents et 62 de logements temporaires, il est difficile de ne pas se questionner sur l'affirmation selon laquelle seulement « quelques projets de logements temporaires pourront être examinés ». C'est d'ailleurs probablement pourquoi le guide a été modifié depuis et qu'aujourd'hui on peut y lire :

« Le volet III **visé la réalisation de logements permanents avec services** pour des clientèles ayant des besoins particuliers et nécessitant des installations spéciales et des services d'assistance personnelle sur place (déficients intellectuels légers, handicapés physiques, etc.).

Pour les fins du Programme AccèsLogis Québec, **le logement permanent et le logement temporaire** du volet III sont ainsi définis : (...) ». (*Guide de réalisation et d'élaboration d'AccèsLogis, version 2011-12-14*)

Vous noterez la curieuse formulation qui a été choisie mettant, en premier lieu, l'accent sur le logement permanent, pour ensuite, dans le paragraphe suivant, semer le doute et la confusion en définissant le logement permanent et le logement temporaire. Si le logement temporaire n'est pas visé par le programme, pourquoi est-il ensuite défini aux côtés du logement permanent ? Il y a de quoi être embrouillé ! Comme on le voit, le brouillard n'est pas complètement éclairci.

Au Réseau québécois des OSBL d'habitation, nous avons fait le choix de favoriser en priorité la formule du logement permanent, et ce, tout particulièrement pour les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Comme l'article de la FOHM en page 9 le souligne, il faut plus de logements permanents, ne serait-ce que pour absorber les personnes en provenance des logements de transition. Nous le rappelons : la solution à l'itinérance passe d'abord et avant tout par le logement permanent et par le soutien communautaire qui y est offert, nous en sommes convaincus.

Pour les autres projets de logements temporaires ou de transition, ceux-ci sont très souvent liés à des organismes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les besoins auxquels ils répondent sont bien réels, mais ceux-ci devraient dépendre de programmes en lien avec la santé, et non, de programmes en habitation, comme AccèsLogis. Après tout, le logement y est considéré comme un outil dans une stratégie d'intervention, et non, comme une fin en soi. ►

Par contre, la question du logement permanent versus le logement temporaire reste et persiste. Nous ne pouvons d'ailleurs malheureusement pas affirmer que le programme AccèsLogis, qui doit viser la réalisation de logements permanents, soit d'une grande limpidité à ce sujet...

« Le volet III vise la réalisation de logements permanents **avec services** pour des clientèles ayant des besoins particuliers **et** nécessitant des installations spéciales **et des services** d'assistance personnelle sur place (sans-abri, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence, toxicomanes, déficients intellectuels légers, handicapés physiques, etc.). Bien que la priorité soit donnée à la réalisation de logements permanents, quelques projets de logements temporaires pourront être examinés, selon la disponibilité d'unités à l'intérieur d'une programmation ». (*Guide de réalisation et d'élaboration d'AccèsLogis, version 2005-06-02*)

D'abord et avant tout, le logement

Depuis quelques années, lorsque l'on aborde la question du logement pour les personnes en situation d'itinérance, l'approche à la mode est celle du *logement d'abord* ou *housing first*. Celle-ci a pour prémisses le droit au logement et prône l'accessibilité au logement permanent pour les personnes itinérantes afin que l'ensemble des problèmes ayant mené à l'itinérance soit adressé par la suite. Cette approche se distingue nettement de celle selon laquelle les personnes ne sont logées de façon permanente que lorsqu'elles ont surmonté les difficultés les ayant menées à la rue.



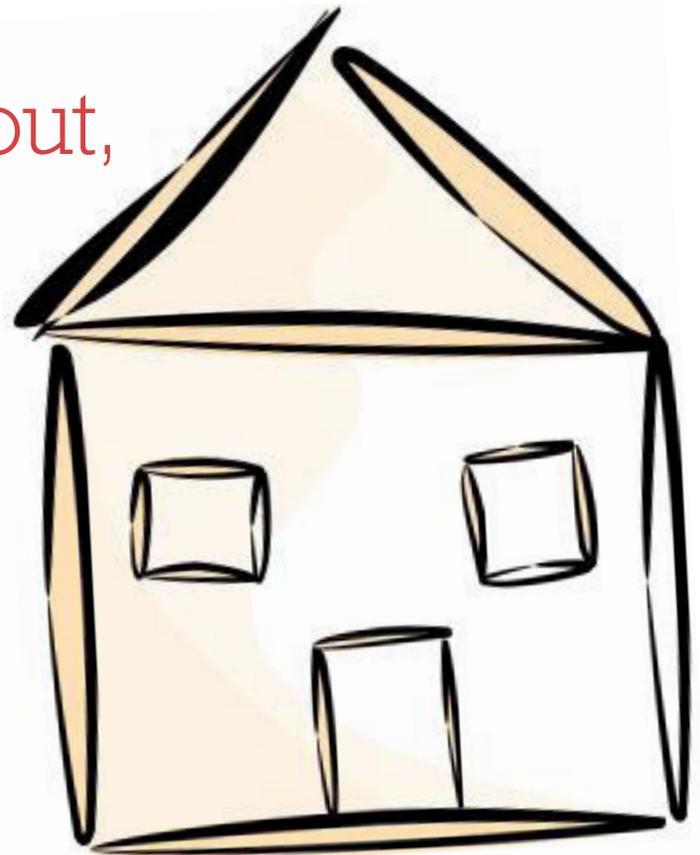
Isabelle Leduc
Présidente
Réseau québécois
des OSBL d'habitation



Bien que l'on attribue l'origine du *logement d'abord* à l'organisme new-yorkais *Pathways to Housing*, fondé en 1992, force est de reconnaître que les OSBL d'habitation s'adressant à des personnes en situation d'itinérance, dont certains ont été mis sur pied il y a déjà plus de 25 ans, mettent en pratique cette approche dans le monde du logement social.

Celle-ci consiste, en effet, à offrir du logement accessible et adéquat pour, ensuite, aider les personnes, dans la mesure où elles se sentent à l'aise, à assimiler leur nouveau statut de locataire. Cela implique de prendre en compte des modes de vie souvent marginaux et de les accommoder afin de favoriser la stabilité résidentielle des locataires et, ainsi, promouvoir le logement en tant que droit. Parmi les problématiques rencontrées, l'abus de substances n'est pas rare et, c'est d'ailleurs pourquoi, l'approche de réduction des méfaits est pratiquée par la majorité des OSBL d'habitation privilégiant cette approche.

Dans les OSBL d'habitation avec soutien communautaire, l'accent est mis sur les comportements collectifs plutôt qu'individuels. Chaque personne est perçue comme ayant des droits et responsabilités, et cela, au même titre que tout autre locataire. Le soutien communautaire vise des relations harmonieuses entre locataires, au même titre qu'entre locateur et locataires. En ce sens, le soutien n'est pas rattaché au locataire, mais plutôt au logement par la promotion de la vie associative et communautaire — la participation des locataires au CA et aux AGA, par exemple — et la résolution de conflits. Lorsque les besoins sont



Il est essentiel que l'offre de logements subventionnés demeure distincte de la prise en charge, sans quoi nous entrons en conflit d'intérêts puisque, en tant que locateurs, nous devons veiller au bien-être de l'ensemble des locataires.

d'ordre individuel, notre mandat est de favoriser l'accès aux services, et non, de se substituer aux responsabilités du réseau de la santé et des services sociaux. Il est essentiel que l'offre de logements subventionnés demeure distincte de la prise en charge, sans quoi nous entrons en conflit d'intérêts puisque, en tant que locateurs, nous devons veiller au bien-être de l'ensemble des locataires.

Le logement social offre un environnement communautaire et tolérant, souvent essentiel pour des personnes portées vers l'isolement et qui doivent apprivoiser le rôle de locataire. Qui plus est, il est la meilleure façon d'assurer l'accessibilité financière à un logement de qualité. Le logement social avec soutien communautaire est donc notre façon à nous de mettre en pratique l'approche du *logement d'abord*. De plus, plusieurs études l'ont déjà démontré : cette pratique est moins coûteuse que les frais engendrés par la problématique de l'itinérance aux systèmes de la santé et carcéral. Il est donc primordial que le financement du développement des infrastructures et du soutien communautaire soit au rendez-vous. ▶

Privilèges chez RONA

Épargnez jusqu'à **10%**

APPLICABLE SUR
LES PRIX DE DÉTAIL
(avant taxes).

PEINTURE ET ACCESSOIRES	10%	ÉCLAIRAGE	10%
DÉCORATION	10%	ROBINETTERIE	10%
STORES ET RIDEAUX	10%	PRODUITS D'ENTRETIEN	10%
QUINCAILLERIE	10%	PORTES EXTÉRIEURES ET FENÊTRES	5%
PLOMBERIE	10%	MATÉRIAUX DE FINITION	5%
ÉLECTRICITÉ	10%	MOULURES	5%
OUTILLAGE MANUEL	10%	CUISINE	5%
FERRONNERIE	10%	COUVRE-PLANCHER	5%
SERRURERIE	10%	PRODUITS SAISONNIERS ET D'HORTICULTURE	5%

Le programme privilège ne s'applique pas sur les matériaux de construction, les produits forestiers, la mécanique de plomberie (brute), les fils électriques toutes catégories, l'outillage électrique, les chauffe-eau et accessoires, les bois de finition et les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre immeuble et chez tous les marchands participants seulement. La politique d'escompte exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à toutes autres promotions ainsi qu'aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages et la carte « À vos rénos » de Réno-Dépôt. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le service de livraison peut varier selon le marchand et la région. Programme en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

Privilèges chez RÉNO-DÉPÔT

Épargnez **5%**

APPLICABLE SUR TOUS
LES PRODUITS EN MAGASIN
(avant taxes) et sur la promotion du 13 à la douzaine

Le programme privilège ne peut être jumelé aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages et la carte « À vos rénos » de Réno-Dépôt. La politique d'escompte exclut toute forme de remboursement rétroactif. Valable dans tous les magasins Réno-Dépôt sauf Rimouski (programme privilège RONA). Programme en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

LISTE DES MARCHANDS
PARTICIPANTS DISPONIBLE
SUR LE SITE DU RQOH

POUR INFORMATION OU DEMANDE DE SOUMISSION:

Danielle Paquin

Chargée de comptes nationaux

Tél.: 514 209-4787

Courriel: danielle.paquin@rona.ca



L'accès au logement : point d'ancrage de toute politique sociale

L'itinérance prend résolument de l'ampleur au Québec et bien que ses causes soient multiples, l'une des causes de sa perpétuation et de son aggravation est sans contredit la précarité et l'instabilité résidentielle. En effet, comme le suggèrent Henri Dorvil et Paul Morin, l'accès au logement est souvent la pierre angulaire de l'accès aux autres droits sociaux, comme le droit à l'éducation, à la santé ou le droit aux services de base comme l'eau ou l'électricité. Autrement dit, le domicile donne généralement droit à toute une panoplie de droits civils et sociaux sans lesquels l'intégration sociale serait pratiquement impossible. Dans ces conditions, l'accès à un logement devrait constituer le point d'ancrage de toute politique sociale destinée à résoudre ou, du moins, à alléger les effets et les conséquences de la pauvreté et de l'itinérance.



Geneviève Rey-Lescure
Chargée de projets
Réseau québécois
des OSBL d'habitation



Le nouveau portrait de l'itinérance

Le phénomène de l'itinérance s'est profondément modifié au cours des trois dernières décennies. Selon le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), ces transformations s'articulent principalement autour de trois aspects, soit l'accroissement de la population itinérante, la diversification des groupes touchés par cette problématique et l'aggravation des problèmes associés au phénomène. Par rapport à l'expansion de la population des sans-abri, l'utilisation croissante des services offerts à cette dernière suggère qu'un nombre grandissant de personnes se trouvent dans une situation d'itinérance. De même, si les hommes composent encore la majorité de la population itinérante, on remarque que le poids numérique des femmes y apparaît plus important d'année en année. La transformation de la structure sociale de la population itinérante fait, quant à elle, référence à l'accroissement du phénomène des jeunes de la rue simultanément au vieillissement généralisé des individus se trouvant en situation d'itinérance. Puis, aux problèmes déjà associés à l'itinérance, comme l'alcoolisme, la toxicomanie et la maladie mentale, sont venues se greffer de nouvelles difficultés telles que le VIH/Sida, la déficience intellectuelle, le suicide, la polytoxicomanie, etc. En outre, des individus cumulent souvent un état d'itinérance avec d'autres problèmes, comme la maladie mentale, la toxicomanie ou de graves troubles physiques, et ils font partie de cette frange de plus en plus grande de l'itinérance dite multiproblématique. Dans ces conditions, la circonscription du phénomène de l'itinérance s'avère un exercice délicat puisqu'il renvoie à une pluralité de conditions.

Les causes qui conduisent à l'itinérance sont au moins aussi complexes que les caractéristiques que le phénomène présente. En effet, la diversification de la population qui en compose les rangs suggère que ses origines sont imbriquées dans une multitude de causes individuelles, structurelles et institutionnelles. Au plan individuel, sont identifiées les contraintes plus immédiates, associées à des difficultés personnelles et à des incapacités diverses, allant des problèmes de santé mentale, de traumatismes reliés à l'enfance, de violence en passant par la toxicomanie, etc. Mais attention, réduire uniquement le phénomène à ces origines reviendrait simultanément à oblitérer ses causes structurelles. En effet, certaines orientations politiques ont également participé à la construction du phénomène de l'itinérance en accentuant les inégalités sociales. Pensons aux transformations du marché du travail, à la réforme des politiques sociales, à l'augmentation du chômage et au désengagement de l'État du domaine social, sans oublier la pénurie des logements. Au niveau institutionnel, plusieurs soulignent que la politique de désinstitutionnalisation en santé mentale expliquerait en partie l'augmentation de la population itinérante, bien que la maladie mentale ne touche pas l'ensemble de cette dernière. Mais dans l'ensemble, il n'est pas aisé de déterminer les origines causales du phénomène de l'itinérance dans la mesure où c'est finalement un amalgame complexe de facteurs sociaux, économiques et individuels qui conduisent ultimement des individus dans une situation d'itinérance.

Investir dans le logement social permanent

Dans ces conditions, comment les différents paliers de gouvernements doivent-ils réagir? Quelles sont les réponses qui doivent être apportées pour lutter contre l'itinérance? Dans un contexte où l'accès à un logement décent demeure difficile pour des personnes itinérantes et où la réponse élaborée est surtout axée sur une approche d'urgence visant à répondre aux besoins les plus pressants, il est grand temps que les orientations s'inscrivent également dans une perspective fondée sur la stabilité et le long terme. La promotion du logement social adhère précisément à cette approche dans la mesure où elle repose sur l'idée qu'un logement renforce un sentiment d'appartenance et représente un élément indispensable de l'intégration dans la vie sociale, familiale et professionnelle. Un logement décent et accessible confère ce sentiment de sécurité et de stabilité nécessaire à l'épanouissement de tout individu. La pénurie des logements sociaux et les carences importantes au niveau des ressources d'hébergement permanent demeurent des éléments déterminants de la persistance de l'itinérance, rendant ainsi encore plus pressante la résolution de cet aspect précis. Inversement, une stratégie nationale sur le logement social doit impérativement prendre en compte l'enjeu de l'itinérance. ▶

Parler d'itinérance nous oblige à **jeter un regard sur l'ensemble du système**

Nous ne pouvons parler de l'itinérance sans parler de la pauvreté et du système qui engendre cette dernière. La société civile ne peut donner une réponse satisfaisante sans un soutien important des politiques mises en place. Le mécénat ne peut pas, et ne doit pas, prendre la place de programmes sociaux. La distribution de la richesse relève d'une responsabilité de l'État.



Claudine Laurin
Directrice générale
Fédération des OSBL
d'habitation de Montréal



*Disons-le haut et fort : nous reconnaissons le besoin de logement transitoire pour certaines personnes. **Cependant, il nous faut absolument maintenir l'équilibre entre le permanent et le transitoire si nous voulons être en mesure d'absorber les personnes au sortir du transitoire et ne pas les remettre en situation de précarité et répondre ainsi au problème de transition soulevé par le Protecteur du citoyen.***

En février 2008, il y a déjà quatre ans, un avis du comité consultatif de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale transmettait au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale un des plus révélateurs rapports sur l'appauvrissement des personnes et sur la responsabilité du système dans l'inflation de l'itinérance et de la pauvreté.

Des hausses tarifaires

Le rapport démontrait également comment les hausses tarifaires ne font que marginaliser et appauvrir davantage les personnes les plus démunies :

« Les hausses au niveau du transport et des coûts d'énergie atténuent les bénéfices des mesures gouvernementales visant à améliorer la situation des personnes. »

Des chèques qui ne couvrent pas le seuil des besoins impérieux et une pauvreté qui ne cesse d'augmenter

Le journal La Presse publiait le 14 mai 2011 :

« À Montréal, 17 % de la population vit seule, par rapport à 11 % ailleurs au Québec. Chez les personnes âgées, cette proportion atteint 36 %. Montréal compte aussi un tiers de familles monoparentales, bien plus qu'ailleurs au Québec, rapporte l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. »



Or, nous constatons que depuis 1997, nous avons développé à Montréal, en ce qui concerne le programme AccèsLogis volet III, plus de 51,8 % de logements transitoires par rapport à 48,2 % de logements permanents.

Nous retrouvons également la déclaration de M. Asselin de l'Armée du Salut :

« Une personne seule reçoit environ 590 \$ par mois d'aide sociale. Si elle doit payer 445 \$ mensuellement pour son loyer, 22 \$ pour le téléphone et 97 \$ pour l'électricité, il ne lui reste que 26 \$ par mois pour manger ».

Difficile, dans un tel contexte, de maintenir la tête hors de l'eau.

L'itinérance aux multiples visages

Il faut également considérer que l'itinérance revêt de multiples visages et qu'en ce sens, il s'agit là d'une problématique qui en appelle aux responsabilités partagées et qui, hélas, n'a pas toute l'attention qu'elle devrait avoir au sein de l'appareil gouvernemental. Mario Poirier, psychologue clinicien et professeur titulaire à la Téléuq, souligne l'importance de ne pas voir l'itinérance sous l'unique lunette des problématiques de santé :

« En effet, le risque est alors de dissoudre la problématique complexe de l'itinérance dans d'autres problématiques (santé mentale, toxicomanie, criminalité) qui n'en expliquent en fin de compte ni les conduites particulières, ni les causes spécifiques, ni le sens social. En outre, il est difficile d'établir un lien causal : des problèmes de santé mentale peuvent précéder l'itinérance, mais ils peuvent aussi en être la conséquence, si on considère les impacts traumatiques du dénuement extrême et de la vie dans la rue. »¹

Et les institutions dans tout cela ?

Or, on ne peut passer sous silence l'échec lamentable des pratiques institutionnelles qui ne font que gonfler d'année en année le nombre de personnes à très grand risque d'itinérance.

Dans son mémoire (2008) concernant l'itinérance et déposé à la Commission des affaires sociales, le Protecteur du citoyen soulignait que l'étude des plaintes des citoyens en situation d'itinérance leur permettait d'affirmer que la majeure partie d'entre elles relevaient de facteurs de nature structurelle :

« 75 % des plaintes renvoient à des facteurs de nature structurelle, telle la crise du logement. La trajectoire d'au moins 31 % comporte des facteurs explicatifs de nature institutionnelle, comme le problème lié aux modes de transition vers la communauté. »

Or, nous constatons que depuis 1997, nous avons développé à Montréal, en ce qui concerne le programme AccèsLogis volet III, plus de 51,8 % de logements transitoires par rapport à 48,2 % de logements permanents.

Disons-le haut et fort : nous reconnaissons le besoin de logement transitoire pour certaines personnes. **Cependant, il nous faut absolument maintenir l'équilibre entre le permanent et le transitoire si nous voulons être en mesure d'absorber les personnes au sortir du transitoire et ne pas les remettre en situation de précarité et répondre ainsi au problème de transition soulevé par le Protecteur du citoyen.**

La disponibilité des logements permanents ne répond plus à la demande : seulement pour la FOHM, qui offre 200 logements pour personnes seules, il faut entre 3 ans et demi et 4 ans pour obtenir un studio. **En 2005, ce délai était de 2 ans.**

L'itinérance : Doit-on voir le logement pour la santé ou le logement pour un droit ?

En conclusion, soulignons que de voir le logement social de plus en plus comme une réponse aux besoins de santé et non comme un droit citoyen ne va pas dans la bonne direction. Nous devons donc reconnaître le logement comme un droit pour tous et toutes, et ce, sans prendre en compte le diagnostic.

Nous ne pouvons plus agir avec des interventions temporaires à court ou même moyen terme, il nous faut faire place à des interventions structurantes garanties par le maintien d'un rythme de construction de logements permanents. Il est certain que sans logement social et communautaire, la question de l'itinérance restera sans réponse véritable, mais qu'à ces constructions, il faut également voir à une meilleure redistribution de la richesse, à l'augmentation des chèques d'aide sociale, etc. N'oublions pas d'ajouter à ces projets d'AccèsLogis, tout le volet de soutien communautaire, non pas par diagnostic, mais bien comme pratique maximisant la stabilité résidentielle et l'appropriation de l'habitat et l'habiter. Malheureusement, quoique le soutien communautaire ait fait l'objet d'un cadre de référence, nous sommes toujours en attente d'une réelle enveloppe destinée au financement du soutien communautaire, indispensable au volet III. ▀

La disponibilité des logements permanents ne répond plus à la demande : seulement pour la FOHM, qui offre 200 logements pour personnes seules, il faut entre 3 ans et demi et 4 ans pour obtenir un studio. En 2005, ce délai était de 2 ans.

¹ Revue Érudit, Mario Poirier « L'inquiétante étrangeté de l'itinérance » Raymond Hachey et Yves Lecompte, Santé mentale au Québec, volume 25, no.2, 2000, p.9-20

L'itinérance : un phénomène qui nous interpelle !



De gauche à droite :
Directeur de la Soupe populaire de
Hull, Sylvain Laflamme
Maire de Gatineau, Marc Bureau
Président de la Soupe populaire de
Hull, Paul Surprenant
Députée de Hull, Parti libéral du
Québec, Maryse Gaudreault

Ce phénomène, n'en déplaise à tous, existe bel et bien. Est-ce socialement acceptable ?



Bernard Campeau
Directeur général
Regroupement des OSBL
d'habitation et d'hébergement
avec support communautaire
de l'Outaouais



En Outaouais, région frontalière, ce phénomène est accentué avec l'accessibilité aux logements moins coûteux qu'à Ottawa. Certains diront qu'il est impossible d'éliminer ce phénomène, d'autres diront que ce n'est pas de notre responsabilité. Je considère qu'il est de notre devoir de citoyen de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

C'est pourquoi nous devons augmenter le dialogue et instaurer un partenariat efficace entre les différentes instances et les acteurs qui œuvrent auprès de ces personnes c'est-à-dire les groupes communautaires. Sans quoi, et considérant l'écart qui s'accroît entre les riches et les pauvres, les villes se retrouveront devant un fait accompli et ne pourront pas répondre à un besoin fondamental de l'être humain : se loger ! À qui la faute ?

Je pourrais laisser nos membres vous raconter comment, jour après jour, ils doivent trouver des solutions pour aider les personnes à se trouver un logement décent. Je pourrais vous raconter comment une personne s'est retrouvée à la rue suite à un incendie et a fait des pieds et des mains pour aider ses trois enfants à s'habiller et à s'équiper pour les envoyer à l'école, car la gratuité scolaire est aussi un choix de société et une responsabilité collective. J'aimerais aussi vous raconter l'histoire d'un jeune de niveau secondaire 3 qui a décroché de l'école et qui, du jour au lendemain, faute de ressource (intervenant à la polyvalente), a quitté l'Outaouais pour aller vivre dans les rues de Montréal, loin de sa famille et de ses amis. J'ai travaillé plus de 10 ans dans le domaine de l'éducation et des histoires d'horreur, je pourrais vous en raconter des tonnes. Est-ce vraiment nécessaire ?

Heureusement, plusieurs personnes et groupes communautaires trouvent des manières pour contrer le phénomène de l'itinérance. C'est le cas, notamment, des groupes de ressources techniques (GRT). En effet, c'est à partir d'un besoin en logement que les chargés de projet élaborent les stratégies pour trouver les partenaires et travailler à réaliser leur projet d'habitation. Le 25 janvier 2012 avait lieu, à Gatineau, une pelletée de terre pour le chantier du Centre Yolande-Duval. Un projet né de la Soupe populaire de Hull et réalisé en partenariat avec le GRT du ROHSCO. Je tiens, par ce billet, à lever mon chapeau aux personnes qui ont travaillé dans l'ombre et sans qui ce projet n'aurait pas fait la une d'un quotidien. Je tiens à les remercier, car les heures qui sont investies dans la réalisation du projet dépassent, et de loin, les sommes injectées par nos gouvernements ce qui soulève, par conséquent, cette question : est-ce nécessaire de couper dans les budgets sociaux ? Enfin, je tiens à remercier les chargés de projet, ainsi que les intervenants en soutien communautaire, et m'en voudrais de ne pas faire un clin d'œil au groupe promoteur, initiateur de projet et travailleur acharné, qui, à partir d'un rêve, permettent à de futurs locataires d'avoir un endroit décent et abordable pour vivre. Après tout, l'itinérance, c'est l'affaire de tous !

Réseaux communautaire et public : s'unir pour mieux soutenir

Encore en 2012, les personnes seules et les familles sont confrontées à diverses situations telles que la perte d'emploi, le surendettement ou une séparation pouvant mener à l'éclatement de la famille. Ce sont toutes des circonstances pouvant mener à l'itinérance temporaire (situationnelle), mais aussi cyclique.



Mélanie Clermont
Directrice générale
Fédération régionale des
OBNL d'habitation de Québec,
Chaudière-Appalaches



Ce qui orientera l'issue sera la capacité de la personne ou de la famille à se mobiliser. Dans la région de Québec et de Chaudière-Appalaches, plusieurs ressources offrant du soutien sont disponibles, mais pour en profiter, la capacité de le demander doit être présente. Ce qui symbolise la première barrière de cette course à obstacles, car trop souvent l'isolement est déjà en place. Les services publics en santé et services sociaux de ces régions sont des alliés, si le facteur temps n'est pas un élément aggravant. Or, nous savons que c'est rarement le cas. En effet, les personnes et les familles vont demander de l'aide quand la situation est dégradée à un point tel, que les délais d'attente de service peuvent être préjudiciables.

C'est pourquoi il existe plusieurs organismes communautaires essentiels pour soutenir les personnes et les familles. Ces organismes permettent d'éviter que la situation d'itinérance devienne un *mode de vie*.

Dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, vous retrouvez de l'hébergement temporaire avec soutien psychosocial, de l'hébergement permanent abordable, de l'aide alimentaire, de la scolarisation à domicile, des plateaux de travail, etc. L'ensemble de ces services vise le même objectif : consolider l'estime de la personne pour qu'elle puisse aller de l'avant, incluant la capacité de faire des demandes dans le réseau public.

Certains feront ressortir que cette formule peut s'apparenter à une prise en charge de l'individu. Effectivement, vous avez raison. Mais soyons réalistes sur le fait qu'une certaine prise en charge peut être nécessaire le temps que la personne puisse se mobiliser!

L'association entre le réseau public et communautaire : essentiel

Depuis 25 ans, la Maison de Lauberivière à Québec offre :

« (...) sous un même toit une panoplie de services aux personnes dans le besoin. Pour ce faire, des partenariats¹ ont été établis au fil des ans pour rejoindre la clientèle qui n'allait pas dans les services publics. Ce qui résulte qu'un adulte dans le besoin qui fait appel à cette ressource se verra accompagné, à son rythme, dans la reprise de son autonomie (*empowerment*). L'idée sous-jacente est que lorsqu'un lien de confiance est établi, la personne trouvera les services nécessaires à portée de main : un gîte et un couvert, un service de dégrisement dans la communauté, de la scolarisation (secondaire 1 à 5), de la formation débouchant sur une attestation d'étude professionnelle, un service de fiducie, des logements subventionnés supervisés. »

Certains feront ressortir que cette formule peut s'apparenter à une prise en charge de l'individu. Effectivement, vous avez raison. Mais soyons réalistes sur le fait qu'une certaine prise en charge peut être nécessaire le temps que la personne puisse se mobiliser! Je vous cite le modèle de La Maison de Lauberivière pour illustrer qu'un partenariat entre public et communautaire donne de bons résultats. Les objectifs restent les mêmes, c'est les approches qui sont différentes.

(...) les personnes et les familles vont demander de l'aide quand la situation est dégradée à un point tel, que les délais d'attente de service peuvent être préjudiciables.

Le visage de l'itinérance change, ce n'est plus seulement celui ou celle qui demande de la monnaie pour un café, c'est aussi votre voisin de bureau qui ira manger à la soupe populaire ou le parent que vous croisez à la porte de l'école de votre enfant qui perdra son logement à la fin du mois.

Ne cessons pas de nous parler entre organisations publiques et communautaires, car c'est lorsque nous travaillons ensemble que la situation s'améliore. Soyons des modèles de ce que nous prêchons, soit de s'unir pour mieux soutenir les personnes en situation de précarité. ▶

¹ La Commission scolaire de la Capitale, le Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve, l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, le CLSC de la Vieille Capitale (point de service Basse-Ville) et Office Municipal d'habitation de Québec.

Briser les préjugés

L'histoire de *Raisin*



L'itinérance, ça n'existe pas au-delà des grands centres, me direz-vous? Eh bien, détrompez-vous! Dans les régions du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles, ce phénomène est certes marginal, mais il n'en demeure pas moins préoccupant et nécessite la mobilisation de la communauté et des ressources d'hébergement appropriées. Comme partout ailleurs, on préfère souvent ignorer cette misère et croire que les gens qui la vivent le font par choix. L'histoire de *Raisin*, un itinérant de Rivière-du-Loup, en est un exemple frappant.



Johanne Dumont
Coordonnatrice
Fédération des OSBL
d'habitation
du Bas-St-Laurent,
de la Gaspésie et des Îles



Pendant plus de vingt ans, cet homme a erré seul sur la rue Lafontaine vêtu de vêtements sales et déchirés et arborant de longs cheveux et une barbe hirsute. Bien qu'il ait été connu des habitants — on l'avait même surnommé *Raisin* —, les passants, mal à l'aise et méfiants, détournaient le regard à sa vue, l'évitaient ou le fuyaient. Ce spectacle choquant faisait peur et l'on préférait le passer sous silence et fermer les yeux.

Puis, un jour, le mur de l'indifférence a enfin été brisé : en se rendant au travail, une dame lui adressa la parole et le salua. Pendant plusieurs semaines, celle-ci choisira d'emprunter la rue Lafontaine et se fera un devoir de lui dire « un petit bonjour ». Au fil du temps, de ce rituel matinal quotidien naîtront une belle complicité et une amitié. Mais, bien que leurs échanges soient d'un grand réconfort pour *Raisin*, la dame n'est pas dupe : pour venir réellement en aide à son nouvel ami, il faudra aller plus loin... Avec l'hiver qui approche et sa santé qui se détériore, elle est inquiète.

Ses craintes résonneront auprès du maire de la ville qui acceptera d'offrir un toit temporaire à *Raisin*. Pendant près de quatre mois, le bloc sanitaire à proximité du poste hydro-électrique des chutes de Rivière-du-Loup deviendra son refuge. Il s'y sentira rapidement chez lui et, redoutant d'avoir à le quitter, racontera à son amie à quel point le froid l'avait torturé certaines nuits à l'extérieur. « Je hurlais pour faire fuir le froid », dira-t-il, à ce sujet.

Pour le maire, il s'agit là d'un choc :

« On a toujours entendu dire que c'était son choix d'être dans la rue, que c'était ce qu'il voulait. Mais quand on lui a tendu la clé, il ne l'a pas refusée, il l'a prise. S'il avait la chance d'être au chaud, il choisissait d'être au chaud ».

Ébranlé par ce constat, le maire se joindra à la dame et quelques citoyens afin de sortir définitivement *Raisin* de la rue et l'aider à retrouver sa dignité. Grâce aux efforts concertés du groupe, l'homme est maintenant hébergé de manière permanente dans un centre de la région et a accès aux soins et services dont il a besoin.

Aujourd'hui, *Raisin* n'est plus ; Armand Pelletier a émergé et, comme le mentionne son amie :

« Armand va bien. Ses cheveux sont coupés, sa barbe est rasée, il est sorti de sa misère. Il ne retournera jamais plus dans la rue et (...) il sera toujours encadré ».

Source : « Au revoir *Raisin*, bonjour Armand Pelletier » par François Drouin (infodimanche.com, 13/08/08)



Hydro Solution

Chauffe-eau / Climatisation / Chauffage

Toutes les solutions en matière de chauffe-eau.

Programme **SolutionPlus** offert aux membres du **RQOH**.
Appelez-nous pour plus de détails.

Location • Vente • Réparation

HydroSolution, le plus important installateur de chauffe-eau au Québec, est le seul à vous offrir le choix entre la location et l'achat à un prix hautement concurrentiel.

- Chauffe-eau électrique Ultra Cascade de qualité supérieure fabriqué, exclusivement pour HydroSolution, par Giant.
- Fournisseur recommandé par CAA-Québec.
- Service sans tracas **URGENCE CHAUFFE-EAU 24/7**
- Aucuns frais d'installation, service rapide et professionnel.
- Solution clé en main !

Les AVANTAGES HydroSolution

À LA LOCATION :

- Aucun investissement en capital
- Pièces et main d'œuvre **garanties à vie**
- Option **LOCATION PLUS** disponible : votre chauffe-eau sera systématiquement remplacé après 10 ans

À L'ACHAT :

- **Garanties** : Réservoir : 9 ans
Éléments et thermostats : 6 ans
Pièces et main d'œuvre : 1 an
- Nouveau produit disponible à l'achat seulement : **Chauffe-eau 3 éléments**
- Soumission personnalisée

Des prix **EXCLUSIFS** pour les membres du RQOH.

Communiquez dès maintenant avec la directrice des ventes pour obtenir une soumission personnalisée !

Fany Ondrejchak, directrice des ventes

Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h :
514 326-0606, poste 4230
1 877 326-0606, poste 4230 (sans frais)
514 705-2142 (cellulaire)
fondrejchak@hydrosolution.com

Air chaud • Eau chaude • Bi-énergie

Le chauffage aussi, c'est notre élément.

Passez un hiver sans tracas grâce aux produits de chauffage d'HydroSolution. Assurez-vous d'un maximum de confort tout au long de la saison froide grâce à nos appareils de chauffage de marques fiables et reconnues, telles que Coleman et Hydra.



Actuellement, ce service est uniquement disponible dans la région métropolitaine.

Service à la clientèle – Urgence (24 heures sur 24 / 7 jours sur 7)

Montréal : **514 353-0077**

Ailleurs au Québec : **1 877 353-0077**

www.hydrosolution.com

L'itinérance à l'ombre du DIX-30

Le logement : un droit

L'accès à un logement social et permanent est, du point de vue de plusieurs et en toute logique, le meilleur moyen de prévenir l'itinérance et de mettre fin au cycle d'itinérance dans lequel une personne vit.



Martin Bécotte
Directeur général
Fédération régionale
des OSBL d'habitation
de la Montérégie



Devant cette évidence, j'ai du mal à m'expliquer la résistance du gouvernement à financer la construction des 15 000 logements sociaux promis aux dernières élections. Je trouve aussi difficile de justifier que, dans une société où nous retrouvons dans nos banlieues des maisons qui pourraient loger quelques familles et dont la construction et l'exploitation produisent une empreinte écologique énorme pour ses quelques occupants, nous ne puissions pas assurer à tous un logement salubre et financièrement accessible. Il y a quelques mois, je lisais dans un journal qu'un couple bien connu était en litige avec un entrepreneur pour la réfection à 26 000 \$ d'un placard de type *walk-in* de leur demeure... Pour le même montant, nous pourrions collectivement assurer un supplément au loyer de huit personnes durant un an!

Portrait statistique de l'itinérance en Montérégie

Le seul dénombrement officiel des personnes itinérantes au Québec date de 1996 et il n'a été conscrit que dans les villes de Montréal et de Québec. Par contre, selon le rapport de Normand Campeau, consultant pour la Table itinérance Rive-Sud (TIRS), établissant un portrait de l'itinérance dans l'agglomération de Longueuil pour 2010, 1102 personnes ont été accueillies dans l'une des 8 ressources d'hébergement de l'agglomération. De plus, 1561 demandes d'hébergement pour une nuit ont dû être refusées par manque de places durant les années 2009 et 2010.

Un logement permanent : la lumière au bout du tunnel

Toujours selon ce même rapport, les personnes itinérantes et les intervenants consultés, le logement est la principale source de préoccupation des personnes itinérantes en processus de réinsertion. Pour ma part, j'ajouterais que le logement permanent est essentiel à la réinsertion.

Finalement, le rapport Campeau souligne le besoin de consolider les organismes d'hébergement actuels en offrant un soutien récurrent afin, d'une part, de répondre au manque de financement des services existants et, d'autre part, de permettre aux organismes de répondre positivement aux quelque 1 600 demandes annuelles d'hébergement temporaire qu'ils doivent actuellement refuser, faute de moyen. ▶

Il y a quelques mois, je lisais dans un journal qu'un couple bien connu était en litige avec un entrepreneur pour la réfection à 26 000 \$ d'un placard de type walk-in de leur demeure... Pour le même montant, nous pourrions collectivement assurer un supplément au loyer de huit personnes durant un an!

Un portrait régional plutôt que territorial pour la FROH

Bien que nous associions souvent l'itinérance aux grands centres urbains de Montréal et de Québec, ce phénomène est aussi présent et visible en régions. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est d'autant plus inquiétant en raison notamment de l'étendue importante de son territoire et de son rude climat. À cela s'ajoute un taux de chômage plus élevé dans la région et des revenus plus faibles que la moyenne québécoise. Conséquemment, en 2009, 8 % des adultes de 18 à 64 ans de la région étaient prestataires de programmes d'assistance sociale et plus de la moitié, 54 %, des personnes âgées de 65 ans et plus bénéficiaient du Supplément de revenu garanti (SRG). Plus alarmant encore, en 2005, après impôt, on évaluait à 8 % la proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu, dont 12 % de jeunes et 27 % de personnes seules.

Dans le but de prévenir et de combattre l'itinérance dans la région, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) a identifié la municipalité de Saguenay comme l'un des pôles urbains où il est prioritaire d'intervenir afin que les personnes à risque ou en situation d'itinérance reçoivent le soutien et les services dont elles ont besoin.



Luc Blackburn
Coordonnateur
Fédération régionale des OSBL
d'habitation Saguenay Lac St-Jean,
Chibougamau-Chapais, Côte-Nord



La Maison d'Accueil pour sans-abri : plus qu'un toit

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la Maison d'Accueil pour sans-abri accueille, héberge et vient en aide aux personnes sans-abri vivant une désorganisation psychosociale et/ou une situation de crise. Cet organisme sans but lucratif d'habitation a pour mission de répondre aux besoins urgents des personnes en situation d'itinérance, ainsi qu'à favoriser la prise en charge, à atténuer la détresse et à valoriser une approche proactive et préventive pour améliorer les conditions de vie des personnes qu'il héberge.

La Maison d'Accueil offre différents services, incluant l'hébergement et une aide éducative, afin de répondre à différents besoins : une ressource d'hébergement de crise et de dépannage avec suivi interne et posthébergement ainsi qu'une ressource d'hébergement transitoire favorisant une intervention à plus long terme et plus intensive. ▶

Quelques chiffres (2009-2010)

- Nombre de repas servis : 31 419 repas.
- Nuits d'hébergement : 9 199 nuitées pour 355 usagers.
- Suivis posthébergement : 3 285 nuitées pour 19 usagers.

Sources : Groupe Le Pas, la Maison d'Accueil pour sans-abri de Chicoutimi et le Plan d'action régional en itinérance 2011-2014 de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Des projets inspirants sur le territoire de la FLOH

Le manque d'accès aux logements abordables est, sans contredit, l'un des divers facteurs sociaux qui, lorsqu'il est lié à la pauvreté, accroissent les situations d'itinérance. Outre ce manque d'accès, on remarque aussi que l'augmentation des prix du marché et les longues listes d'attente pour un logement subventionné ne font qu'aggraver la situation au plan économique des personnes les plus vulnérables. Ces dernières se retrouvent alors malheureusement dans des situations d'impasse qui deviennent des précurseurs à l'itinérance. Pour tenter de prévenir ce phénomène, d'importants choix de société sont donc à faire en ce qui a trait au logement social. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec reconnaît d'ailleurs la stabilité résidentielle comme un pressant objectif à atteindre. Bien que les refuges y soient présentés comme des éléments essentiels pour répondre aux besoins d'urgence, le plan admet également la nécessité des services d'accompagnement et d'outils qui favorisent la stabilité et le maintien à long terme en logement.

Laurence Fontaine
Intervenante de soutien au
développement communautaire
Fédération de Laval, Laurentides et
Lanaudière des OSBL d'habitation



C'est dans cette optique que nous souhaitons souligner l'ouverture prochaine à Laval de l'hébergement communautaire l'Aviron. Comprenant des chambres pour l'hébergement d'urgence et pour les séjours de transition, en plus des logements abordables et des services de soutien communautaire afin de favoriser la stabilité résidentielle posthébergement, l'Aviron se veut un projet complet qui répond à la fois aux multiples facettes et à la complexité de l'itinérance.

Des projets de cette envergure doivent être encouragés. Les efforts visant à accueillir des personnes en situation d'itinérance et favoriser leur réintégration sociale sont parfois récompensés, comme ce fut le cas en avril 2010 durant la soirée Reconnaissance de Centraide Laurentides. Le prix François-Chaput de l'entraide a été remis à l'organisme communautaire La Hutte pour souligner sa contribution exceptionnelle au mieux-être de personnes défavorisées de la région. ▶

Un projet novateur pour l'Équipe itinérance de Trois-Rivières

Ce projet provient d'une préoccupation commune d'établissements publics (Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières [CHRTR] et le CSSS de Trois-Rivières) et d'organismes communautaires (Centre Le Havre de Trois-Rivières et Point De Rue) à l'égard de la clientèle en rupture sociale sur le territoire de Trois-Rivières.



Guy Gagnon
Ami de la Fédération

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec



Michel Simard
Directeur général

Centre Le Havre de Trois-Rivières



Au cours des vingt dernières années, la clientèle vulnérabilisée par la désaffiliation sociale qui se retrouve en situation de rupture sociale ne cesse de croître et de s'élargir à Trois-Rivières. Au début des années 90, le nombre de personnes qui faisait des demandes d'hébergement d'urgence se situait autour de 200 par année et c'était presque exclusivement des hommes. Aujourd'hui, le nombre des personnes qui a fait des demandes d'hébergement d'urgence au Centre Le Havre atteint 1 200 par année. De ce nombre, on retrouve désormais beaucoup plus de femmes et de personnes âgées.

Une pression accrue sur l'ensemble des services

Cette croissance exerce une pression considérable sur les structures d'accueil de première ligne, tant sur les réseaux publics que communautaires. Les problèmes liés à cette croissance ne relèvent pas tous du réseau de la santé, ne pouvant donc pas être réglés et pris en charge par cette sphère.

La clientèle qui présente le niveau de désaffiliation le plus élevé souffre de troubles concomitants de santé mentale et de dépendance

Lorsqu'on regarde de près cette clientèle (soit près de 20 % de celle qui fait des demandes d'hébergement d'urgence), on se rend compte d'une caractéristique commune : presque l'ensemble souffre des troubles concomitants de santé mentale et de dépendance. C'est une clientèle très vulnérabilisée qui requiert des services multiples et continus.

L'expérience que nous avons ainsi que l'ensemble des études autour de cette clientèle démontrent que les modalités traditionnelles d'offre de services et de pratiques ne donnent que très peu de résultats avec cette clientèle. La désaffiliation se chronicise, la

santé des individus se détériore rapidement et la fréquence d'utilisation des services d'urgence augmente, sans aucun résultat significatif.

Rien n'indique que cette tendance va s'inverser et que nous allons revenir aux conditions antérieures aux années 90.

Pour atteindre des résultats significatifs, nous proposons un projet concerté entre des partenaires des réseaux publics (CHRTR, CSSS de Trois-Rivières et Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec) et des réseaux communautaires (Centre Le Havre et Point De Rue sur le territoire). Il s'agit de former une équipe d'intervenants mobiles provenant de ces divers organismes afin d'assurer la coordination des services — lorsque nécessaire — et le suivi de la clientèle en situation de rupture sociale ou à risque de l'être, sur le territoire de Trois-Rivières. Les objectifs sont d'améliorer l'accessibilité et la continuité des services, de freiner le développement de la judiciarisation et des problèmes qui y sont associés ainsi que de faciliter l'accès et le maintien en logement. L'approche priorisée est celle d'aller vers les gens, là où ils sont, de les maintenir à l'intérieur d'un lien et de les orienter vers l'établissement d'un chez-soi.

Déjà, nous constatons des résultats préliminaires : près de 80 dossiers sont présentement actifs, un maintien en logement des personnes, une diminution de l'hébergement d'urgence, un accès plus rapide aux services du réseau, une diminution des méfaits reliés à la consommation, une meilleure collaboration entre les réseaux publics et communautaires, etc. ▶

Une maison de chambres sauvée de justesse

Grâce au dynamisme du Centre Le Havre, un centre d'hébergement d'urgence social, et de sa rapidité d'exécution, une maison de 24 chambres a été sauvée des promoteurs qui voulaient la transformer en bureaux.

Le tout s'est déroulé en 7 semaines. Le financement a été possible grâce à l'appui de garantie d'une partie du prêt par Investissement Québec et le reste du financement a été complété par Desjardins.

Cette ressource servira de lieu de stabilisation pour une préparation à l'insertion dans un logement communautaire ou régulier.

La Fédération des OSBL d'Habitation de Mauricie, Centre du Québec tient à les féliciter pour ce projet.



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

CENTRE DU LOGEMENT ABORDABLE



Vous envisagez de réaliser un ensemble de logements abordables dans votre collectivité, mais ne savez pas à qui vous adresser ni par où commencer?

Laissez la **Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)** vous guider. Son Centre du logement abordable offre un éventail de renseignements, d'outils et de ressources sur le logement abordable pouvant vous aider à concrétiser votre projet.

Vous bénéficiez aussi des avantages suivants :

- De l'aide financière pour couvrir les coûts d'élaboration initiaux;
- Des conseils financiers propres à votre projet;
- Des consultations qui vous guideront vers les ressources et les conseils dont vous aurez besoin pour que votre ensemble de logements abordables se réalise;
- Des occasions de réseautage avec d'autres professionnels et experts du secteur de l'habitation lors de séminaires et d'ateliers sur le logement;
- Des analyses de marché détaillées afin de confirmer le besoin et la demande relativement à votre projet.



Pour savoir comment la SCHL peut vous aider à réaliser vos projets, communiquez avec:

Ginette Lacroix
Patrice Tardif

514 283-0259
514 283-2097

glacroix@schl.ca
patardif@schl.ca

Pour plus de renseignements, visitez le www.schl.ca/logementabordable

L'assignation temporaire : un outil indispensable!

L'assignation temporaire est un droit conféré à l'employeur par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Une fois l'assignation autorisée par le médecin traitant d'un employé, celle-ci devient donc une **obligation pour l'employé**.



Nancy Bilodeau
Conseillère
Gestion des accidents du travail
Mutuelle de prévention
des OSBL d'habitation



L'assignation temporaire peut être perçue de différentes façons par les employés : certains y verront une opportunité pour réduire leur charge de travail habituelle, alors que d'autres s'imagineront qu'il s'agit d'une punition suite à un accident du travail. D'autres encore croiront qu'il ne s'agit que d'une mesure exprimant la volonté de l'employeur de réduire sa facture à la CSST.

Pourtant, l'assignation temporaire demeure, avec la prévention, le moyen le plus efficace de réduire, de façon significative, les coûts reliés aux lésions professionnelles. De plus, elle contribue également à atteindre un autre objectif important que s'est donné la Mutuelle de prévention des OSBL d'habitation, soit le maintien du lien d'emploi lorsque survient une lésion professionnelle.



Que ce soit sous forme d'un retour progressif au travail, d'un travail allégé ou d'une assignation temporaire à d'autres tâches, l'assignation temporaire permet à la fois de réduire la durée d'une invalidité et d'éviter la chronicité d'une lésion chez un membre du personnel, tout en augmentant les chances de retour au travail lors d'accidents occasionnant des lésions plus sévères.

En effet, une importante étude au sujet de l'invalidité a révélé qu'après une absence au travail de six mois, un employé sur deux (50 %) effectuera un retour au travail, alors qu'après un an d'absence, c'est un employé sur cinq (20 %) qui reprendra le travail. Par ailleurs, après une absence de deux ans, seul un employé sur dix (10 %) retournera au travail et au-delà de deux ans d'absence, les probabilités de retour au travail sont presque nulles. Cela démontre l'importance d'un prompt retour au travail lors d'une période d'arrêt et, en ce sens, l'assignation temporaire peut contribuer à réduire de façon significative ces périodes d'arrêt, voire même à éviter un arrêt de travail.

Une question de perception

Contrairement aux idées reçues, l'assignation temporaire comporte plusieurs avantages pour l'employé, et ce, bien au-delà de la diminution du risque de rechute. En effet, celle-ci permettra, notamment, à l'employé de maintenir ou de retrouver graduellement sa capacité de travail. En favorisant la réadaptation physique de l'employé, il s'agira ici d'une mesure comparable à l'ergothérapie.

Qui plus est, cette période favorisera sa réadaptation psychologique en évitant que celui-ci se sente isolé. Il aura, de plus, l'occasion d'expérimenter d'autres tâches et de développer d'autres habiletés, tout en conservant l'intégralité de son salaire.

Faire de l'assignation temporaire un succès

- Avoir une politique claire et **affichée** concernant l'assignation temporaire.
- Informer les employés relativement à l'application de l'assignation temporaire.
- Afficher les consignes à suivre par les travailleurs en cas d'accident.
- Laisser en tout temps des **formulaires d'assignation temporaire accessibles aux employés** (par exemple dans la salle de pause) et leur rappeler leur obligation de prendre un formulaire d'assignation avant de se rendre à une consultation médicale.
- Engager les employés : pourquoi ne pas les inciter lors d'une réunion de santé et sécurité à émettre des idées et suggestions sur des tâches pouvant s'effectuer en assignation temporaire ?

Questions fréquemment posées sur l'assignation

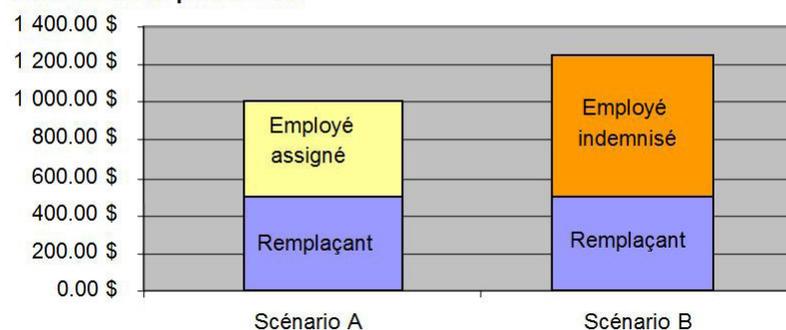
Pourquoi payer quelqu'un en surplus pour faire de l'assignation ?

Il faut toujours regarder les choses dans une perspective à long terme. Toutes les sommes réclamées à la CSST sont imputées au dossier de l'employeur et des facteurs de chargement sont appliqués à ces montants par la CSST. De plus, chaque dollar imputé au dossier a un impact sur les cotisations de l'employeur pour les quatre années suivantes.

Voici un graphique illustrant la différence de coûts pour une semaine selon deux scénarios : l'employé est en assignation temporaire ou il reçoit des indemnités de la CSST (salaire hebdomadaire de 500 \$ utilisé aux fins d'exemple).

Différence de coûts entre un employé assigné et un employé indemnisé par la CSST

Total des coûts pour l'OSBL



A. L'employé est en assignation temporaire : l'employeur doit lui verser le salaire d'un remplaçant et assumer celui de l'employé en assignation.

Total avec assignation : 500 \$ + 500 \$ = 1000 \$

B. L'employé est en arrêt, il reçoit des indemnités de la CSST : l'employeur doit verser le salaire du remplaçant et toutes les indemnités de remplacement de revenu versées par la CSST seront imputées au dossier de l'employeur selon un **taux minimum** de 150 %.

Total : 500 \$ + (500 x 150 %) = 1250 \$

Note : ce calcul a été effectué avec le taux de 150 %, mais ce taux peut aller jusqu'à 400 %.

Est-ce qu'un employé en assignation peut prendre des congés ou des vacances ?

Un employé en assignation est considéré comme à son poste régulier. Il conserve donc les mêmes avantages que s'il était présent au travail. Il pourra donc prendre des congés personnels ou des vacances comme s'il occupait son poste régulier. L'employeur ne peut lui imposer de prendre ses vacances au moment de l'assignation temporaire.

*L'assignation temporaire est un droit conféré à l'employeur par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Une fois l'assignation autorisée par le médecin traitant d'un employé, celle-ci devient donc une **obligation pour l'employé.***

Est-ce qu'un employé en arrêt de travail peut prendre des vacances ?

L'employé en arrêt de travail pour cause d'accident peut reporter ses vacances jusqu'à ce qu'il soit consolidé. Si toutefois il désire profiter de ses vacances (par exemple parce qu'un voyage était prévu), il devra y avoir un accord entre l'employeur, le médecin traitant et l'agent de la CSST.

Si un employé en assignation temporaire prend un congé maladie, qui doit assumer les frais pour cette journée ?

Si l'absence maladie est liée à la blessure subie au travail, le travailleur ne devrait pas être désavantagé : aucune journée ne sera prélevée de sa banque de maladie. Par contre, si l'absence n'a rien à voir avec la blessure subie au travail (par exemple une absence à cause d'un rhume) une journée pourra être déduite de sa banque de maladie.

Si un employé en assignation temporaire ne respecte pas les limitations prescrites par son médecin, qu'est-ce que l'employeur peut faire pour les faire respecter ?

La Loi sur la santé et la sécurité au travail édicte les obligations de l'employeur et des travailleurs : en vertu de l'article 49 LSST, le travailleur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ; quant à l'article 51 LSST, il indique que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur.

L'employeur et l'employé ont donc tous les deux une responsabilité quant au respect des limitations que le médecin traitant indique puisque celles-ci visent à protéger la santé du travailleur accidenté. Il serait donc justifiable que l'employeur impose des mesures disciplinaires à un employé qui ne suit pas les recommandations de son médecin. Il faudra toutefois respecter la gradation des sanctions comme dans toute autre situation où une mesure disciplinaire s'impose.

En somme, l'assignation temporaire est un facteur très important dans le cadre d'une saine gestion de la santé et de la sécurité des employés. Celle-ci peut être bénéfique pour l'employeur en permettant une réduction des coûts d'indemnisation. Elle peut également être bénéfique pour le travailleur puisque ce dernier est maintenu dans son milieu de travail, et ce, malgré sa lésion professionnelle. ▶

Parlez avec... assurance

Pour cette nouvelle édition du bulletin LE RÉSEAU, voici un petit lexique des termes couramment utilisés à tort et à travers dans le merveilleux monde de l'assurance. Maintenant, la compréhension de votre certificat d'assurance ou la simple discussion avec votre courtier n'aura jamais été aussi efficace.



Annie Collin
Courtière en assurance
de dommages
Assurances Sékoia
Dale Parizeau Morris Mackenzie



Accident (occurrence, événement)

Élément nécessaire à l'application d'une assurance de responsabilité civile générale d'entreprise. Par exemple un incendie ou une explosion qui permettent de conclure que les dommages causés aux tiers en l'absence d'un tel accident ne sont pas couverts; ne serait pas couverte la perte de revenus provenant d'un ralentissement des activités d'un client chez qui l'assuré vient de faire des travaux, mais qui n'ont causé aucun accident. C'est aussi sa date qui détermine quelle assurance, parmi plusieurs souscrites à des époques différentes, s'applique.

Administrateur ou dirigeant (directeur ou officier)

Membre du conseil d'administration ou de la direction d'une société commerciale ou sans but lucratif, qui doit songer à assurer à ce titre sa responsabilité personnelle qui n'a rien à voir avec la responsabilité civile générale de la société.

Application

Façon de remplir une demande d'assurance qu'il ne faut pas confondre avec la demande d'assurance elle-même, la proposition.

Assurance bris des équipements (assurance bris de machine, boiler and machinery)

Garantis contre les dommages aux appareils électriques, mécaniques ou à pression que des propriétaires d'immeubles oublient trop souvent de souscrire. Tout immeuble a des réservoirs d'eau, système de chauffage ou climatisation et dans certains cas, d'autres équipements nécessitant ce type de garantie.

Assurance Crime ou 3D [D-D-D]

Garantie contre les détournements, la disparition et la destruction qui protège une entreprise en cas de malhonnêteté de ses employés.



Assurance de la responsabilité professionnelle [erreur et omission]

Protection, dont ne sauraient se passer les professionnels au sens large, qui est redevable personnellement et sans limites des conséquences d'une erreur ou d'une omission dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Assurance des pertes d'exploitation ou valeur locative [assurance interruption des affaires]

Protection souvent inexploitée contre la perte de revenus, de loyers et certaines autres dépenses supplémentaires causées par un sinistre, par exemple, un incendie.

Assurance flottante [floater]

Protection spécifique à des biens pour pallier les limitations d'une assurance standard comme, par exemple, les ordinateurs portables.

Avenant [intercalaire]

Modification à un contrat d'assurance.

Cautionnement [Bond]

Garantie que doit souscrire une entreprise pour assurer une soumission ou l'exécution de travaux; à ne pas confondre avec un certificat d'assurance chantier d'un entrepreneur.

Certificat d'assurance

Preuve d'adhésion à un contrat-cadre d'assurance de dommages.

Changement d'affectation

Modification dans l'utilisation d'un bien assuré, par exemple une voiture ou un immeuble, qui doit être dénoncée à l'assureur puisqu'il peut s'agir d'une aggravation de risque.

Déclaration mensongère

Fausse représentation d'un assuré à l'occasion d'un sinistre qui entraîne la déchéance de ses droits quant au risque dénaturé, soit l'immeuble, soit les meubles, soit les biens personnels ou professionnels.

Emplacement [site ou location]

Ceux qu'un assuré doit dénoncer à son assureur s'il veut être bien couvert contre les conséquences de la responsabilité du fait des lieux.

Engagement formel [warranty]

Conditions que doit respecter l'assuré pour que sa police s'applique, par exemple, posséder un système d'alarme incendie ou intrusion reliés à une centrale, verrouiller son véhicule, réparer son escalier, etc.

En vigueur

À substituer à l'expression assurance en force, comme dans : mettre en vigueur l'assurance du bâtiment en date du 1^{er} janvier 1234.

Franchise [déductible, rétention]

En plus d'être une qualité de l'assuré lors de sa demande d'assurance et à l'occasion de réclamations, c'est la partie du risque que l'assuré garde à sa charge.

Intérêt assurable

Qualité que doit posséder celui qui assure un bien; peut être moral ou pécuniaire.

Intermédiaire de marché en assurance

Titre réservé à l'agent d'une compagnie d'assurance ou à un courtier faisant affaire avec plusieurs assureurs.

Note de couverture [binder]

Document confirmant l'existence d'une garantie avant que la police d'assurance soit délivrée; peut être fort utile avec les retards occasionnels d'émission des polices.

Réclamation présentée [claims made]

Formule retenue en assurance de la responsabilité professionnelle sur laquelle l'assureur répond des sinistres présentés pendant la période d'assurance et ce, peu importe la date de l'erreur ou de l'omission, d'où l'importance de maintenir l'assurance en vigueur.

Résiliation [cancellation]

Fait de mettre un terme à un contrat au cours d'une période d'assurance sans renoncer aux effets qu'il a eus dans le passé ni à la prime pour le temps couru; à distinguer d'annulation qui elle, détruit tous les effets d'un contrat comme s'il n'avait jamais existé.

Responsabilité locative [tenant's legal liability]

Obligation des locataires de protéger l'immeuble ou l'appartement qu'il loue; ne couvre pas les dommages à ses biens.

Réticences

Renseignements que l'assuré cache à son assureur et qui changent son appréciation du risque; ont pour effet d'entraîner la nullité de l'assurance ou une indemnisation partielle. ▶



RÉCOLTEZ la meilleure PROTECTION

Communiquez avec nous
dès maintenant pour recevoir
votre soumission d'assurance

1 877 277-OSBL • www.sekoia.ca



Nouveau service

assurance auto-habitation

créé exclusivement pour vous et vos équipes

Vous êtes constamment présent pour les autres

Vous faites de ce monde un monde meilleur

Vous êtes un être d'exception



Aujourd'hui, c'est à notre tour de penser à vous et à vos équipes !

DPMM et le RQOH offrent à votre entreprise, à vos employés, à vos bénévoles et à vous même la possibilité de bénéficier de taux de groupe des plus avantageux et de garanties étendues en assurance auto-habitation.

Faites-en profiter vos employés et vos bénévoles, parlez-en...

C'est gratuit et simple : appelez-nous



1 855 526-5235
assuranceRQOH.com

